

BILAN DE LA CONCERTATION

—
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

ORCHYDE

Dates de la concertation

Du 29 octobre 2024 au 23 décembre 2024

Christophe BACHOLLE

Catherine JACQUART

garants désignés par la CNDP

Date de remise du rapport, le 23 janvier 2025



Sommaire

Avant-propos	3
Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Les enseignements clefs de la concertation préalable	4
Les principales demandes de précisions et recommandations des garants formulés à l'issue de la concertation préalable	5
Introduction.....	6
Le projet objet de la concertation	6
La saisine de la CNDP	8
Garantir le droit à l'information et à la participation	8
Le travail préparatoire des garants	10
Les résultats de l'étude de contexte	11
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation	13
Les modalités proposées par les porteurs de projet à la validation de la CNDP	15
L'Avis légal	16
La communication presse.....	16
L'affiche communicante.....	16
Le boîitage du dépliant de la concertation	16
Le kit de communication numérique.....	16
La mise en ligne du site internet.....	16
La mise à disposition des documents de la concertation	17
Le panneau d'annonce	17
Avis sur le déroulement de la concertation	18
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?	18
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?.....	20
Synthèse des arguments exprimés	21
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation	21
Évolution du projet résultant de la concertation (le cas échéant).....	33
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet	33
Précisions à apporter de la part du responsable du projet.....	33
Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.....	34
Liste des annexes.....	35

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garants de la concertation préalable. Il est communiqué par les garants dans sa version finale le 23 janvier 2025 sous format PDF non modifiable aux responsables du projet pour publication sans délai par leurs soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement). <https://concertation-orchyde.eu>

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Les responsables du projet publieront de leur côté sous deux mois leur réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par leurs soins (R.121-24 CE).

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Le projet **Orchyde, porté par VERSO Energy et RTE**, consistant dans la création d'un site de production d'e-méthanol renouvelable et bas carbone situé à Origny-ste-Benoite dans l'Aisne et correspondant à un investissement de **630 M€ à 850 M€** en fonction du dimensionnement retenu, a fait l'objet d'une saisine obligatoire de la CNDP, au titre de l'article L121-8 du code de l'environnement. Conformément aux décisions de la CNDP, une concertation préalable a été organisée du 29 octobre au 23 décembre 2024.

Le projet comporte plusieurs composantes :

- Une production d'hydrogène par électrolyse de l'eau à partir d'un prélèvement dans l'Oise
- Une capture de CO2 biogénique sur les 2 sites TEREOS d'Origny ste Benoite et de Mesnil-st Nicaise dans la Somme
- Une production d'e-méthanol, à partir de l'hydrogène produit et du CO2 biogénique

En raison en particulier de la production d'hydrogène par électrolyse, le projet nécessitera la création d'une ligne aérienne à deux circuits 225 000 Volts sur environ 10 kms avec une capacité totale réservée de 340 KW. En fonction des sources d'énergie utilisées pour la production d'électricité achetée par Verso Energy, le carburant produit sera qualifié de renouvelable ou de bas carbone.

L'e-méthanol produit est destiné principalement à alimenter le fret maritime : avec une production 110 KT/an à 180 KT/an, le projet ORCHYDE devrait permettre d'atteindre 40 à 65 % des objectifs français pour le secteur maritime en 2030.

Le CO2 sera acheminé par canalisation depuis le site TEREOS d'Origny et transporté par trains ou par camions depuis le site TEREOS de Mesnil-St-Nicaise. L'e-méthanol produit sera acheminé par trains vers un dépôt de carburant situé au Havre, nécessitant un raccordement à la voie ferrée existante bordant le site du projet ORCHYDE.

La construction du site ORCHYDE, sur une parcelle d'environ 20 Ha, nécessitera environ 400 personnes durant 3 ans, son exploitation devrait créer environ 50 emplois directs et 80 emplois indirects.

Les enseignements clefs de la concertation préalable

La concertation préalable du projet ORCHYDE s'est déroulée de façon satisfaisante sur 8 semaines avec 5 temps forts sous la forme de 3 réunions publiques et 2 ateliers thématiques ainsi qu'une présentation du Projet aux jeunes du Lycée Condorcet de St Quentin.

Le boitage du dépliant de synthèse à plus de 8600 exemplaires a permis une large diffusion de l'information ; si on peut regretter un faible usage des coupons T ainsi qu'une utilisation limitée du site Internet pour exprimer un avis ou une question, il faut noter une participation satisfaisante du public aux réunions publiques et ateliers traduisant un réel intérêt pour cette concertation. De nombreux échanges concernant ce projet ont ainsi traité tant du process industriel de production d'e-méthanol que de la finalité de décarbonation du fret maritime et de la rentabilité du projet.

Face aux inquiétudes exprimées par le public concernant la pérennité du gisement de CO₂ biogénique, Verso Energy a souligné que le gisement de CO₂ des sucreries TEREOS de grande qualité justifiait pleinement l'implantation du projet ORCHYDE à Origny Ste Benoite et qu'en cas d'éventuelle insuffisance en cours de période d'exploitation, d'autres sources potentielles de CO₂ biogénique pouvaient être mobilisées. Plusieurs personnes ont regretté l'absence de représentants de TEREOS, qui auraient pu apporter des éclaircissements sur ce point.

La question de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques a été largement abordée lors de la concertation : le public demande si des données fiables de débit de l'Oise sont disponibles afin de permettre d'évaluer les impacts du prélèvement et du rejet des eaux usées en fonction de leurs localisations. Le porteur de Projet s'est engagé à être vigilant sur la fiabilité des données de débit de l'Oise utilisées, et au cours des études d'impact, aux effets cumulés des différents prélèvements et rejets des eaux usées dans les différents bras de l'Oise

Très sensibilisé par un trafic routier important lié en particulier à la saison betteravière, le public a souhaité connaître rapidement le mode de transport choisi pour acheminer le CO₂ de Mesnil St Nicaise ; face à ses interrogations, Verso Energy s'est engagé, si la voie routière était privilégiée, à produire une étude d'itinéraire minimisant l'impact sur les riverains.

Concernant le raccordement électrique, en parallèle de la concertation Fontaine en cours, l'aire d'étude et un premier recensement des contraintes ont été présentés dans le cadre de la concertation préalable, le public s'est interrogé sur les raisons pour lesquelles la nouvelle ligne ne pouvait être enterrée, RTE n'a apporté aucun argument autre que financier à ce sujet.

Face aux inquiétudes exprimées concernant la nécessité d'un déploiement de nouvelles éoliennes ou de parcs photovoltaïques dans l'environnement local déjà très impacté afin d'alimenter le projet, VERSO Energy a précisé que le projet n'engendrait pas de nouvelles éoliennes ou parcs photovoltaïques à proximité et que l'électricité durable et bas carbone parviendrait, via le réseau RTE pour partie du mix énergétique français et également des contrats d'achat d'énergie issue d'infrastructures photovoltaïques situées dans le Sud de la France, en cours de développement par Verso Energy.

Suite aux nombreuses questions relatives à la maîtrise des risques industriels, Verso Energy s'est engagé à communiquer l'étude de danger et à préciser les solutions déployées pour minimiser les risques liés aux situations accidentelles.

Le public a également souligné l'absence d'informations dans le dossier de concertation concernant les éventuels impacts du seul rejet gazeux déclaré : l'Oxygène. Il a donc été demandé à Verso Energy de communiquer sur ce sujet de façon complète et transparente dans la poursuite de la procédure.

Face à des demandes très concrètes concernant les qualifications requises concernant les 50 emplois directs, Verso Energy a apporté des informations détaillées sur les attendus, en

particulier lors de la réunion au lycée Condorcet de St Quentin. Dans un contexte de ressources limitées pour des profils techniques, les interlocuteurs ont souligné l'importance de s'appuyer sur les organismes locaux de formation et de recrutement et d'anticiper la démarche dès le démarrage de la construction du site.

Suite aux interrogations du Public concernant les retombées économiques pour le territoire, le porteur de Projet a précisé les retombées fiscales de l'usine en activité entre 300 et 900 K€ par an et le contrat d'achat à TEREOS de CO2 biogénique. A noter qu'il s'est également engagé dès la réunion d'ouverture, à consacrer 10 à 15 % de l'investissement aux entreprises locales lors de la construction du site – soit environ 100 millions d'Euros et a précisé que certains marchés lors de la phase d'exploitation seraient dédiés aux entreprises.

Les principales demandes de précisions et recommandations des garants formulés à l'issue de la concertation préalable

Le tableau ci-dessous présente de manière très synthétique les principales demandes de précisions formulées par le public et les recommandations que les garants formulent à la fin de la concertation préalable. Ces demandes de précisions et recommandations des garants sont détaillées dans la dernière partie du présent rapport. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. Réaliser une étude approfondie de la ressource en eau et de l'impact du prélèvement comme du rejet des eaux usées traitées sur cette dernière en fonction de leurs natures et de leurs localisations et en prenant en compte les effets cumulés avec le prélèvement et le rejet de la sucrerie TEREOS. Au préalable, instrumenter les sites concernés afin de collecter des données de débit fiable, en particulier en période d'étiage.
2. Communiquer, dès que possible, le choix de mode de transport du CO2 provenant de Mesnil-St-Nicaise. Indiquer les raisons de ce choix et le cas échéant, fournir une étude d'itinéraire routier minimisant l'impact sur les riverains.
3. Fournir l'étude détaillant des éventuels impacts du rejet d'Oxygène et, le cas échéant, les mesures permettant de les minimiser.
4. Préciser les mesures, résultant de l'étude de danger, permettant de limiter les risques liés à l'entreposage et à la manipulation de l'hydrogène et du méthanol.

5. A RTE : Présenter l'alternative d'enfouissement de la ligne Haute Tension et produire une analyse tant du point de vue économique que technique des 2 options.

6. Préciser si les frais de démantèlement du site à l'issue de la période de production ont été provisionnés.

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participants

7. Organiser une réunion de reddition des comptes

8. Poursuivre les échanges d'information et de participation sur le site Internet de la concertation préalable maintenu ouvert.

9. Publier sur le Site Internet les résultats des études d'impact et de dangers au fur et à mesure de leur finalisation.

10. Tenir une réunion d'information avant ou en démarrage de l'Enquête publique.

11. Communiquer très amont du lancement du chantier en partenariat avec la CCI et la chambre des métiers afin de permettre aux entreprises locales de saisir les opportunités relatives à la construction du site.

12. Informer le public et en particulier les riverains sur les nuisances et le trafic impliqués par le chantier.

13. Préparer avec les structures concernées la formation et le recrutement des salariés, dès le démarrage de la construction du site.

14. A TEREOS : Préciser leur engagement concernant l'approvisionnement en CO2 biogénique dans le cadre de la poursuite de la concertation.

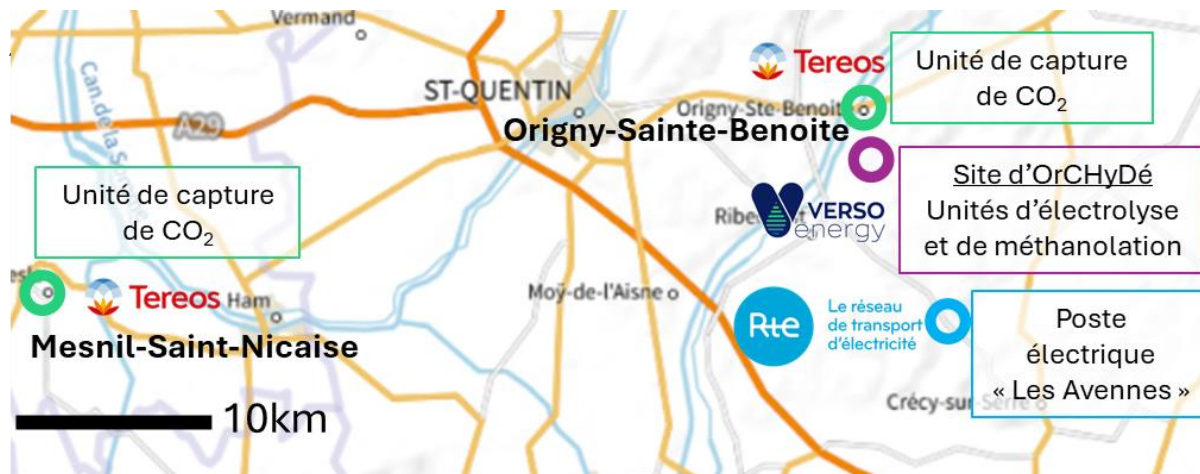
Introduction

Le projet objet de la concertation

Nommé **OrCHyDé** (Origny Carburant et Hydrogène Décarboné), le projet prévoit l'implantation d'une unité de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau et d'une unité de production d'un carburant de synthèse l'e-méthanol à Origny-Sainte-Benoite dans l'Aisne. Le carburant, destiné à remplacer les énergies fossiles, notamment pour le transport maritime, sera fabriqué à partir d'hydrogène renouvelable et bas carbone combiné avec du CO2 biogénique issu des procédés industriels de la sucrerie-distillerie TEREOS voisine et de l'amidonnerie TEREOS de Mesnil-Sainte-Nicaise (Somme).

Ce projet est porté par la société française VERSO ENERGY en collaboration avec RTE qui assurera le raccordement électrique nécessaire à cette installation par le biais d'une liaison aérienne 225 000 Volts depuis le poste des Avenues, situé à une dizaine de kms.

Carte du projet :



Cette usine, installée sur une parcelle d'environ 25 Ha, à proximité immédiate de la principale source de CO₂ du site TEREOS d'Origny Ste Benoite, a pour objectif de produire de 110 à 180 KTonnes de e-méthanol par an. Sa construction devrait mobiliser environ 400 personnes pendant 3 ans, avec des pics à 700 personnes. En fonctionnement, ce projet créerait environ 50 emplois directs et plus de 70 emplois indirects.

La production de l'hydrogène par électrolyse de l'eau nécessite un prélèvement important dans l'Oise pouvant aller jusqu'à 117 m³/H ; après traitement, le projet prévoit une restitution au milieu naturel d'environ la moitié du prélèvement.

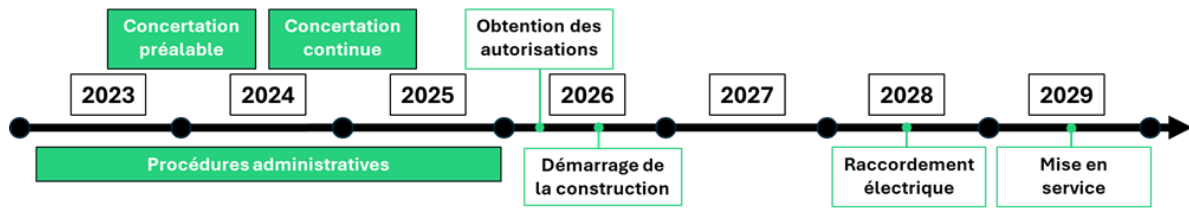
Il est à noter que la taille de l'usine n'est actuellement pas figée et dépendra du gisement de CO₂ effectivement retenu : le scénario de base est calé sur un approvisionnement minimal de 166 000 T de CO₂/an, le scénario majorant sur un approvisionnement de 270 000 T de CO₂/an. Les études actuellement en cours permettront le choix du scénario en fonction du coût et de la rentabilité associée, les ressources en eau et en électricité étant à priori disponibles.

La présence d'une voie ferrée existante bordant le site devrait permettre la création d'un embranchement ferré. Le projet prévoit donc d'acheminer le e-méthanol produit par voie ferrée vers un dépôt de carburant situé au Havre.

L'investissement est estimé à 630 M€ pour le scénario de base avec une production de 110 KT/an de méthanol et à 850 M€ pour le scénario majorant correspondant à une production de 180 KT/an.

La capacité de production annuelle du projet de 110 à 180 KT de e-méthanol correspond à 40 à 65 % des besoins prévus de la flotte maritime en France en e-carburants en 2030.

A l'issue de la concertation préalable, un dossier de demande d'autorisation environnementale DDAE et une demande de permis de construire devraient être déposées d'ici fin 2025. Une construction débutant en 2026 devrait permettre une mise en service à horizon 2029.



La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

Dans un contexte de changement climatique, la décarbonation de l'industrie et des transports constitue un objectif primordial. Les objectifs européens de réductions des émissions de gaz à effet de serre visent en particulier le domaine des transports lourds tels que l'aviation et le fret maritime. Le projet Orchyde, produisant un e-méthanol durable et bas carbone, s'inscrit dans la stratégie de remplacement des combustibles fossiles par des carburants de synthèse produits de façon durable, encadrée par le règlement FuelEU maritime.

Avec une production annuelle de 110 KT à 180 KT, le projet Orchyde permettrait de répondre à 40 à 65 % des besoins en e-carburants de la flotte maritime en France en 2030.

Selon le porteur de projet, des incitations comparables devraient conduire à la décarbonation de l'industrie chimique consommatrice de méthanol fossile d'ici 2050, offrant ainsi un débouché supplémentaire pour le e-méthanol produit par le projet Orchyde.

Le secteur aérien pourrait également bénéficier de la transformation du e-méthanol produit par Orchyde en e-SAF (Carburant d'aviation durable) permettant de répondre aux obligations, imposées par le règlement ReFuelEU aviation. Ces obligations consistent en l'incorporation d'une part de e-SAF¹ dans le carburant livré aux aéroports de l'UE.

Si le projet Orchyde affiche le fret maritime comme débouché privilégié pour le e-méthanol produit, d'autres clients potentiels tels que l'aviation et les industries chimiques pourraient être concernés.

- **Décision d'organiser une concertation**

Au vu du montant d'investissement de 630 M€ à 850 M€ en fonction du scénario de dimensionnement qui sera arrêté, les 2 Maîtres d'Ouvrage VERSO ENERGY et RTE ont saisi, conformément à l'article L121-8 du Code l'environnement, la CNDP. Lors de la séance plénière du 5 juin 2024, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable et a désigné Monsieur BACHOLLE et Madame JACQUART comme garants de la concertation.

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à

¹ E-SAF : Sustainable Aviation Fuel ou carburant d'Aviation Durable

l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garants neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission des garants qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des garants**

Un garant est une personne inscrite sur la liste nationale des garants, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un garant. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un ou plusieurs garants pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant est lié à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garants rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, les garants avaient pour mission d'être particulièrement attentifs à :

- La mise à disposition du public par les Maitres d'ouvrage des informations complètes et intelligibles permettant, au vu de la complexité du projet, de débattre sur l'opportunité et les alternatives possibles. En particulier, les enjeux liés à la décarbonation du fret maritime et les différentes solutions afférentes devront être explicités.
- La présentation des différents impacts environnementaux à prévoir, liés notamment aux ressources en électricité et en eau prélevée dans l'Oise
- La présentation détaillée des risques industriels liés à la capture du CO₂ et à son transport, des risques d'explosion, de manipulation de stockage et de transport des différents fluides sous forme gazeuse et/ou liquide lors des process industriels liés à l'électrolyse et à la méthanolation.
- L'impact du transport du CO₂ depuis Mesnil St Nicaise sur le trafic routier (nb de camions, communes traversées) et à l'étude d'une alternative de transport par voie ferrée.
- La présentation des enjeux liés aux ressources disponibles, en particulier de CO₂ issu des usines TEREOS, ainsi qu'aux besoins liés à une évolution réglementaire contraignante de décarbonation du fret maritime.
- L'élargissement du périmètre de concertation, au-delà des abords du site d'Origny Ste Benoite, aux communes proches du site TEREOS de Mesnil St Nicaise qui serait également concerné par une capture, une liquéfaction du CO₂ et impacté par son transport par camions ou par train vers le site Orchydé d'Origny ste Benoite.
- L'attention portée envers les publics plus éloignés et potentiellement concernés, afin qu'ils soient informés et puissent prendre part aux espaces de débat.

Le travail préparatoire des garants

Dès leur désignation, les deux garants ont eu une première réunion en visioconférence le 8 juillet permettant une présentation des caractéristiques du projet Orchydé par Verso Energy et RTE et une visite conjointe du site TEREOS d'Origny Ste Benoit mi-juillet a permis une première perception du contexte industriel dans lequel est prévu d'installer le site du projet Orchyde.

Les deux garants ont ensuite engagé l'étude du contexte au travers d'une vingtaine d'entretiens avec une diversité de personnes concernées par ce projet et des contacts divers. Cette étude de contexte a pour objectif d'identifier les sujets qui préoccupent le public et qu'il faut soumettre au débat, ainsi que d'identifier les modalités de participation à mettre en place, afin qu'elles répondent aux attentes des publics

Lors des premiers contacts avec les élus locaux les garants se sont heurtés à une réticence de leur part du fait d'une consigne de confidentialité sur le projet. Nous avons averti le maître d'ouvrage qui a corrigé le message auprès de ses interlocuteurs, nous n'avons plus eu de difficulté par la suite.

Personnes rencontrées

L'essentiel de nos contacts a eu lieu entre le 12 août et le 6 septembre 2024.

Maire d'Origny Saint Benoit	Présentiel
Maire de Bernot	Présentiel
Maire de Neuville	Présentiel
Maire de Guise	Présentiel
Maire de Ribemont	Présentiel
Maire de Mont d'Origny	Téléphone
Maire du Mesnil Saint Nicaise	Présentiel
Présidente de la Communauté de Communes du Val de l'Oise (CCVO)	Présentiel
Président Association de pêche d'Origny	Présentiel
Directeur Entente Oise Aisne	Téléphone
Technicien et Président du Syndicat de rivière Oise aval axonnaise	Présentiel
Technicien et Directeur de la Fédération de Pêche de l'Aisne	Présentiel
Représentant du syndicat agricole pour le secteur (FDSEA)	Présentiel

Président de la CFTV association gérant le train touristique Origny St Quentin	Téléphone
Sous-préfet	Présentiel
DREAL (UD Saint Quentin)	Présentiel
DDT	Présentiel
France Travail	Présentiel
Chargée des transports ferroviaires à la Région Hdf	Visio conférence
Directeur d'usine TEREOS d'Origny	Présentiel
Représentants FO et CFDT de l'usine TEREOS	Présentiel

Les résultats de l'étude de contexte

Le contexte général

Le secteur d'Origny Saint Benoite est très rural et tourné presque exclusivement vers l'agriculture.

L'usine Tereos est une sucrerie importante et la plus grande distillerie de betteraves du monde (outre le sucre, elle produit du bioéthanol-carburant et de l'alcool de bouche). Elle emploie plus de 300 salariés permanents. Elle est implantée depuis plus d'un siècle, fait vivre la région et constitue une part de son identité. Cette usine est l'une des usines historiques du groupe coopératif TEREOS qui est aujourd'hui le deuxième groupe sucrier mondial.

Ce secteur se vit comme sinistré et en déclin économique, une nouvelle implantation industrielle est donc reçue avec enthousiasme et suscite beaucoup d'espoir chez les élus. Les élus nous ont présenté ce projet comme une garantie de pérennité de la sucrerie-distillerie.. Des éléments d'explication de cette perception se trouvent dans la fermeture en 2023 de la sucrerie d'Escaudœuvres qui a été un traumatisme pour l'ensemble de la « communauté sucrière » vivant de cette activité, car cette usine était performante et avait fait l'objet d'investissements récents.

De plus la fermeture de cette usine d'Escaudœuvres située à 50 km d'Origny est intervenue après la fermeture en 2018 d'une usine Nestlé située à proximité et plus anciennement de la cimenterie d'Origny. Elle a donc exacerbé le sentiment de déclin économique du secteur.

Malgré cette perception récente de fragilité de la filière sucrière, l'usine Tereos d'Origny sainte Benoîte semble bénéficier d'une bonne image en tant qu'employeur et suscite de nombreuses candidatures spontanées en permanence et a maintenu son effectif constant ces dernières années.

Le secteur secondaire de Nesle -Mesnil saint Nicaise (80) est également très rural mais compte aussi de nombreuses implantations d'industries alimentaires lourdes (Tereos, Ajinomoto) dont certaines sont classées Seveso seuil haut. La perspective de l'utilisation du rail pour le transport

du CO2 capté et liquéfié est vue positivement sur ce site proche de l'une des plateformes multimodales prévues dans le cadre du Canal Seine Nord Europe, l'alternative d'un flux de camions supplémentaire ne semble pas poser de problèmes non plus dans la mesure où la zone industrielle concernée est desservie par des rocade permettant aux Poids Lourds d'éviter toutes les agglomérations du secteur.

Les enjeux

Eau

Le prélèvement d'eau prévu dans l'Oise semble très important : 500 000 à 900 000 m³ par an selon le scénario choisi. En comparaison le prélèvement de l'usine Tereos est de 5 millions de m³ par an, cependant Tereos rejette un volume sensiblement équivalent dans la rivière après traitement alors que Verso Energy ne « rendra » à la rivière que la moitié du volume prélevé (du fait de la consommation d'eau par l'électrolyse).

Selon le maître d'ouvrage ce prélèvement serait en dessous du seuil de déclaration loi sur l'eau au vu du débit d'étiage mesuré à Origny. Il se pose cependant des questions relatives à la préservation de la biodiversité, en particulier de la faune piscicole, et des questions sur les localisations et les caractéristiques du prélèvement comme du rejet afin de s'assurer de leur compatibilité avec le milieu naturel.

Trafic Poids lourds

La circulation de PL actuelle est très élevée du fait de la livraison des betteraves sur la sucrerie, mais aussi des livraisons de blé pour la production d'alcool et des expéditions de sucre, d'écumes de sucrerie, de pulpes de betteraves, de terres de décantation, d'alcool de bouche et de bioéthanol. Le trafic serait de 1000 camions / jour pendant la campagne de betteraves et d'un trafic moindre tout au long de l'année lié à l'activité de l'éthanolerie et au transport des sous-produits.

L'acceptabilité actuelle d'un tel trafic par les populations locales semble être conditionnée au respect des mesures prises il y a une dizaine d'années pour diminuer la nuisance de ce flux très important suite au « ras le bol » exprimé par les populations et relayées alors par les élus. Selon certains de nos interlocuteurs, il ne faudrait pas qu'une dizaine de camions/jour supplémentaires remette en cause cet équilibre négocié avec les parties prenantes locales. Il ne faut pas exclure l'hypothèse que les nouveaux flux engendrés par Verso soient la « goutte d'eau qui fait déborder le vase »

Les élus locaux, bien qu'ils soient favorables au projet, affichent néanmoins un point de vigilance sur cette question.

Voie ferrée

La voie ferrée actuelle par laquelle les expéditions de e-méthanol doivent être réalisées est aujourd'hui hors service pour plusieurs mois pour cause de travaux sur les ouvrages d'art sur le tronçon Mezières-Origny. Cinq ouvrages d'art sont en cours de réhabilitation « lourde » et d'autres ouvrages d'art devraient être réhabilités pour une sécurisation optimum de la ligne.

De plus il y a de très nombreux passages à niveau. Une partie d'entre eux, par exemple ceux situés sur des chemins d'exploitation agricole, seraient « privés ». Le statut juridique de ces passages à niveau privés ne serait pas conforme aujourd'hui.

La région Hauts de France, propriétaire de cette ligne, cherche à favoriser l'usage de cette ligne par les industriels. Elle a financé les travaux en cours et prévoit de financer les suivants en fonction de ses capacités financières.

L'association qui gère le petit train touristique circulant uniquement les weekends en été sur cette ligne entre Origny-sainte-Benoite et Saint Quentin s'est montrée favorable à une augmentation de l'usage de cette ligne car cet usage, qui ne devrait pas gêner la circulation touristique, justifie et justifiera le financement de l'entretien de cette voie ferrée.

Risques industriels

Une inquiétude a été exprimée par certains maires quant à la perception par la population d'une installation qui pourrait être Seveso seuil haut. Une inquiétude concernant les rejets atmosphériques du futur site est également apparue dans les entretiens préalables.

La ligne électrique aérienne de 225 000 volts

Certains maires se sont étonnés que l'enfouissement de la ligne n'ait pas été envisagé.

Emploi

Le projet créerait environ 50 emplois directs et 70 emplois indirects, la technicité de ces emplois nécessitera, selon les interlocuteurs de FranceTravail, une démarche en amont afin d'identifier et de former la main d'oeuvre locale. La formation doit commencer lors de la pose de la 1ere pierre pour assurer une disponibilité des futurs salariés lors de la mise en exploitation selon certains acteurs rencontrés.

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

- **Les recommandations des garants concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation**

Périmètre de concertation

Nos préconisations ont été les suivantes :

Le périmètre de concertation doit concerner un périmètre relativement large autour du site d'Origny. Il s'agit d'englober toute la population du territoire sociologiquement concernée par les évolutions industrielles autour de la sucrerie-distillerie d'Origny, de loin premier employeur du secteur. Il s'agit aussi d'inclure les secteurs concernés :

- Par les impacts sur la ressource en eau (prélèvement et rejet)
- Par le transport de CO2 (voie routière ou voie ferrée) et de méthanol (voie ferrée) La voie ferrée concernée ici correspond à la ligne existante Origny Ste Benoite-St Quentin sur laquelle le site d'Orchyde est prévu de s'embrancher.
- Par le raccordement électrique haute tension qui devra être réalisé par RTE

La concertation doit également être étendue aux communes proches du site TEREOS de Mesnil St Nicaise dans la Somme concerné par une capture d'une source secondaire de CO2, une liquéfaction et un transport par camions vers le site d'Orchyde.

A l'intérieur de ce périmètre, un périmètre restreint concernant les communes les plus proches des sites d'Orchydé et de TEREOS (Mesnil -St Nicaise) doit faire l'objet d'un renforcement du dispositif d'information de la population.

Modalités de communication

Nos préconisations ont été les suivantes :

- Une campagne d'affichage (en plus de l'affichage légal) au moyen d'affiches communicantes dans les mairies (ou lieux public assimilables) des communes du périmètre, et dans les magasins (supermarché, boulangerie,...) du périmètre restreint
- Une distribution de flyers dans les boites aux lettres du périmètre restreint
- Une conférence de presse à destination de la presse régionale, la presse professionnelle ainsi que les radios locales
- Un panneau d'information de grande taille (par ex 3mx4m) sur le site et/ ou sur la départementale 1029 en entrée et en sortie d'Origny, lisible de loin indiquant le nom du projet et l'adresse du site Internet.

Réunions publiques

Nos préconisations sont les suivantes :

- Deux réunions publiques (ouverture et clôture de la concertation) à Origny Ste Benoit
- Une réunion publique à Mesnil-St-Nicaise pour une concertation sur les modifications apportées à l'usine TEREOS permettant la capture, la liquéfaction et le transport de CO2
- Une réunion thématique permettant de fournir des informations sur le contexte réglementaire et technique des carburants de synthèse
- Une réunion thématique concernant les impacts du projet et des lignes RTE, l'insertion paysagère du site et les retombées sur la formation et l'emploi.

La présence d'intervenants extérieurs aux porteurs de projet : témoins/experts/contradictaires ... lors des réunions thématiques permettrait d'enrichir les échanges.

Rencontres de proximité

Afin de toucher un public plus large que celui des réunions publiques, il a été recommandé des présentations au moyen de stands sur des lieux variés tels que marchés, supermarchés, Il a été également préconisé de présenter le projet aux jeunes dans les lycées ou collèges de la région.

Dossier de concertation

Le contenu du dossier de concertation a fait l'objet de plusieurs échanges avec les porteurs de projet durant l'été, le souci des garants a été d'apporter une information technique complète et intelligible sur le projet permettant au public de disposer du bon niveau de connaissances pour échanger sur l'opportunité du projet et ses solutions alternatives.

Calendrier de la concertation

Une concertation d'une durée d'environ 2 mois a été prescrite, respectant en outre le délai légal de prévenance de 15 jours.

- **La prise en compte des recommandations par les porteurs du projet**

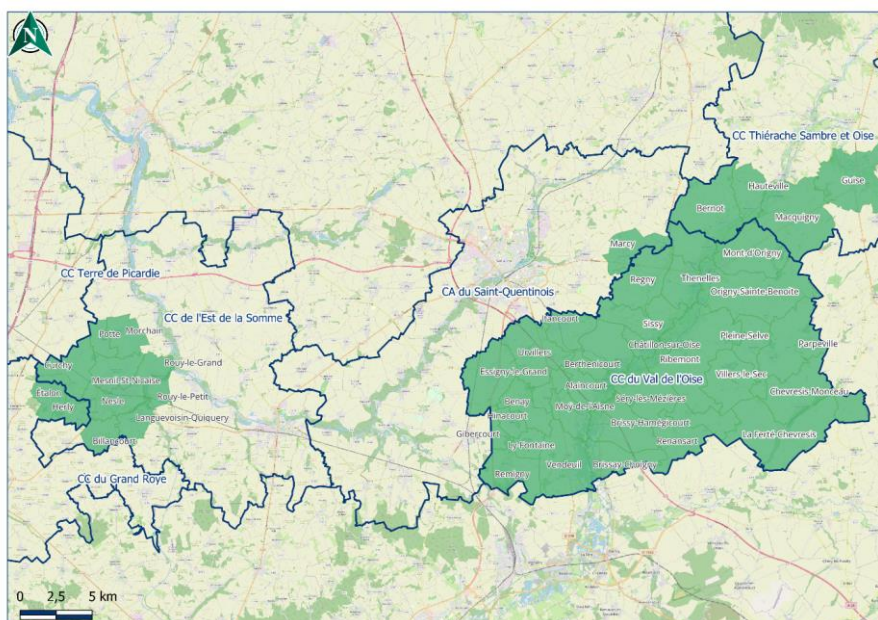
En amont de la concertation préalable, de nombreuses réunions se sont tenues entre les porteurs de projet VERSO Energy et RTE et les garants. Ces réunions se sont déroulées dans de bonnes conditions ; les porteurs de projet étant à l'écoute des garants et de leurs propositions.

Les modalités proposées par les porteurs de projet à la validation de la CNDP

La concertation se tient sur 8 semaines consécutives du mardi 29 octobre au lundi 23 décembre

Le périmètre de la concertation inclut :

- les 32 communes de la communauté de communes du Val de l'Oise
- les 4 communes situées dans un périmètre de 3km autour du projet d'Origny ste Benoite
- la commune de Guise
- les 11 communes situées dans un périmètre de 3km autour des installations de capture de CO2 de l'usine TEREOS de Mesnil St Nicaise,



Au sein de ce périmètre total de la concertation, un périmètre restreint a été défini au sein duquel le dispositif d'information sera renforcé. Il comprend les 24 communes suivantes :

- Origny-sainte-Benoite (CC Val de l'Oise)
- Thenelles (CC Val de l'Oise)
- Sissy (CC Val de l'Oise)
- Ribemont (CC Val de l'Oise)
- Pleine Selve (CC Val de l'Oise)
- Mont d'Origny (CC Val de l'Oise)
- Neuville (CA du St Quentin)
- Marcy (CC Val de l'Oise)
- Regny (CC Val de l'Oise)
- Bernot (CC de la Thiérache Sambre et Oise)
- Villers-le-sec (CC Val de l'Oise)
- Parpeville (CC Val de l'Oise)

- La Ferté Cheveris (CC Val de l'Oise)
- Nesle (CC Est de la Somme)
- Mesnil-Saint-nicaise (CC Est de la Somme)
- Potte (CC Est de la Somme)
- Morchain (CC Est de la Somme)
- Curchy (CC Est de la Somme)
- Etalon (CC Est de la Somme)
- Herly (CC du Grand Roye)
- Billancourt (CC Est de la Somme)
- Languenville-Quiqueroy (CC Est de la Somme)
- Rouy-le-petit (CC Est de la Somme)
- Rouy-le-Grand (CC Est de la Somme)

L'Avis légal

L'avis légal est mis en place sur les tableaux d'affichage de toutes les mairies du périmètre. Il est également publié sur le site internet du projet, ainsi que dans des médias locaux.

La communication presse

Un point presse est organisé en présence des maîtres d'ouvrages et des garants. La presse locale est sollicitée ainsi que les radios locales. Le point presse se tient à la sous-préfecture de Saint-Quentin (sous réserve de disponibilité de la salle).

La documentation de la concertation (dossier, dépliant...) est remise aux médias.

L'affiche communicante

Périmètre total : Une affiche communicante – distincte de l'avis légal - est mise à la disposition des collectivités pour un affichage dans les mairies et les EPCI.

Périmètre restreint : L'affiche est aussi présentée sur les magasins principaux (supermarchés et boulangeries) des communes du périmètre restreint.

Le boîtier du dépliant de la concertation

Le dépliant de la concertation, de format double A4 plié, permet d'apporter une information brève sur le projet (principales caractéristiques et effets prévisionnels), d'expliquer la concertation préalable et d'annoncer les rencontres publiques. Il permet aussi le recueil d'avis *via* un coupon T (préaffranchi). Le dépliant est distribué par La Poste, dans toutes les boîtes aux lettres des communes du **périmètre restreint, environ 8000 boîtes aux lettres**.

Le kit de communication numérique

Le kit est partagé aux collectivités locales du périmètre, aux partenaires et aux médias afin de favoriser le relais de l'information sur le projet et la concertation. C'est une présentation brève du projet et des modalités de concertation (article prêt à l'emploi pour les bulletins municipaux, les sites internet des communes et leurs réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter/X, Instagram, etc).

La mise en ligne du site internet

Le **site internet** est mis en ligne avec toute la documentation. La fonctionnalité de dépôt d'avis ou de contribution n'est pas activée avant la date d'ouverture de la concertation.

Le site internet permet au public de prendre connaissance du projet et d'accéder à tous les supports de communication, comme le dossier de concertation ou les présentations diffusées lors des rencontres publiques.

Cet outil comporte des actualités sur la concertation, une présentation du contexte, des objectifs et des caractéristiques du projet, un formulaire de dépôt d'avis ou de question (avec pièce-jointe si besoin), les réponses de VERSO ENERGY aux questions du public (relues par les garants

pour vérifier la complétude), les documents de référence, les comptes rendus et présentations des rencontres publiques.

La mise à disposition des documents de la concertation

Des exemplaires du dépliant et 3 exemplaires du dossier de concertation sont mis à disposition de toutes les communes et intercommunalités du périmètre restreint. Ces documents sont également disponibles à l'attention des participants lors des rencontres publiques (réunions, ateliers, rencontres de proximité, etc.), téléchargeables sur le site internet de la concertation et inclus dans le kit de communication numérique

Ces documents seront également téléchargeables sur le site internet de la concertation.

Le panneau d'annonce

Un panneau d'information (3x4m) du projet est positionné sur le site envisagé pour le projet, lisible de loin indiquant le nom du projet et l'adresse du site Internet.

Les rencontres publiques

Les rencontres publiques désignent les réunions publiques, les ateliers, les rencontres de proximité et toute autre modalité d'échange entre les maîtres d'ouvrage et les publics. Ces rencontres seront annoncées dans les outils de la concertation. Les comptes rendus des réunions seront systématiquement mis en ligne sur le site de la concertation, de même que les présentations diffusées en séances.

5 réunions publiques sont proposées, dont une réunion thématique et une séance d'ateliers :

- **Une réunion publique d'ouverture à Origny-Sainte-Benoite** (6 novembre 2024) pour présenter les grandes caractéristiques du projet et expliquer le contexte de la concertation et ses modalités et permettre un premier échange questions/réponses.
- **Une réunion publique à Mesnil-Saint-Nicaise** dans la Somme (14 novembre 2024) pour présenter les grandes caractéristiques du projet et expliquer le contexte de la concertation et ses modalités, et en particulier sur les enjeux du projet pour Mesnil-St-Nicaise et permettre un premier échange questions/réponses.
- **Un atelier thématique sur la filière e-méthanol à Mézières-sur-Oise** (13 novembre 2024) : cette réunion permet de présenter la notion de CO2 biogénique et les enjeux associés, le marché autour du e-méthanol et l'environnement économique du projet.
- **Un atelier thématique sur l'intégration du projet dans son territoire** (maîtrise des impacts sur l'environnement, emploi-formation, insertion paysagère, maîtrise des risques industriels, raccordement électrique du projet) **à Ribemont** (5 décembre 2024) : cette rencontre est l'occasion de présenter les principales incidences sociales et environnementales du projet et les mesures prévisionnelles. Son format pourrait être sous forme de tables rondes.
- **Une réunion publique de synthèse à Origny-Sainte-Benoite** (18 décembre 2024), pour présenter les premiers enseignements tirés de la concertation au public.
- **Trois rencontres de proximité sont également programmées :**
 - o Marché d'Origny Ste Benoite le 14 novembre 2024
 - o Marché de Nesle le 15 novembre 2024
 - o Intermarché de Ribemont le 6 décembre 2024
- **Une conférence interactive** au lycée Condorcet de St Quentin

Par décision du 2 octobre, la CNDP a validé le calendrier et les modalités de concertation envisagées par les porteurs de projet.

Il a été demandé de compléter le dossier de concertation par une présentation des autres projets portés par Verso Energy en France et leurs stades d'avancement, y compris les concertations à venir.

Le dispositif de concertation :

Parution des avis légaux de la concertation dans l'Aisne nouvelle et l'Union Aisne

Conférence de presse le 15 octobre

Boitage par La Poste de 8608 exemplaires du dépliant de synthèse dans le périmètre renforcé des 24 communes (environ 12 000 habitants)

Distribution d'affiches communicantes dans les principaux commerces du périmètre renforcé

3 réunions publiques

2 ateliers thématiques

3 rencontres de proximité

Une réunion de présentation au lycée Condorcet de St Quentin

160 dossiers de concertation, 500 dépliant de synthèse et 80 affiches communicantes mis à disposition lors des réunions publiques et en mairies.

Un site Internet concertation-Orchyde.eu opérationnel 15 jours avant le début de la concertation avec un espace de contribution accessible pendant la période de concertation.

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyens, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Au-delà de l'affichage réglementaire et de l'utilisation des médias et réseaux sociaux 6 supports différents ont été utilisés :

- Un dossier de concertation de 93 pages ;
- Un document de synthèse de 4 pages comprenant en plus une carte T permettant d'envoyer une contribution ;
- Les kakémonos pour les réunions de proximité et les salles de réunions ;

- Des affiches communicantes apposées en mairies et dans les principaux commerces ;
- Un panneau de 3m x 4m sur le site pressenti pour le Projet indiquant le nom et la nature du Projet ainsi que la période de concertation et les coordonnées du site Internet dédié à la concertation ;
- Le site internet avec un module dédié aux contributions, une page d'actualité, l'accès aux informations sur les rencontres de la concertation et les comptes-rendus, ainsi que l'information sur le projet et les coordonnées des garants.

Globalement les supports d'information mis à disposition du public ont permis à un maximum de personnes de disposer des outils de vulgarisation du projet.

Le dépliant de synthèse distribué par boitage et lors des réunions publiques à plus de 9000 exemplaires, présentant le projet Orchyde en bref, ses incidences principales et les modalités de la concertation a été particulièrement apprécié par le public.

Le dossier de concertation, dont 160 exemplaires ont été distribués aux mairies et lors des réunions publiques a permis d'approfondir la connaissance du projet, de ses effets prévisionnels connus au stade de la concertation, de ses alternatives ainsi que de ses modalités de mise en œuvre. Un effort de vulgarisation a permis de rendre intelligible ce document complet présentant les différents aspects de ce projet innovant : la réglementation européenne liée aux carburants de synthèse, les enjeux de la décarbonation du fret maritime, les différentes étapes de production du e-méthanol à partir d'un CO2 biogénique et d' H2 produit par électrolyse, le transport du CO2 provenant de Mesnil ST Nicaise, les impacts environnementaux, les enjeux liés au raccordement électrique, la sécurité et les risques industriels ont été ainsi abordés avec un souci pédagogique constant.

Le dossier d'information et le site internet ont été rendus accessibles dans les délais légaux permettant au public de s'informer avant le démarrage de la période de concertation.

Les retombées de la conférence de presse ont été importantes avec une parution de 28 articles annonçant le projet et le démarrage de la concertation tant dans les médias locaux (courrier picard, Aisne nouvelle, France 3 Picardie) que dans la presse nationale et professionnelle (Le Figaro, Le journal des entreprises, Le moniteur, euro-energie, greenunivers, combourse, l'usine nouvelle,..).



Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

Le site Internet n'a pas été totalement satisfaisant au début de la concertation : si le dossier de concertation et les modalités de concertation étaient bien disponibles, le module d'interface permettant de recueillir les avis et questions a dû être corrigé afin de préciser que les données des contributeurs ne seraient utilisées que dans le cadre de la concertation et que les contributions reprises sur le site Internet seraient anonymisées. Les garants ont demandé l'introduction d'une charte de modération clarifiant l'usage des données des contributeurs et un réajustement de l'interface permettant un accès aisé aux contributions et aux réponses des porteurs de projet.

Ces réajustements ont été effectués lors de la seconde semaine de concertation et le site dédié à la concertation a permis aux personnes qui le souhaitaient de poser des questions, donner un avis et déposer un cahier d'acteurs.

On peut également déplorer, dans le premier mois de la concertation, un manque de réactivité de la part des porteurs de projet, en effet les premières réponses aux questions posées sur le site Internet n'ont été apportées qu'à partir du 16 novembre – soit 15 jours après leur parution.

Les garants ont ainsi insisté sur la nécessité d'apporter une réponse rapide afin de stimuler les échanges, ce qui a d'ailleurs été observé dans la seconde partie de la période de concertation.

On note le nombre limité de 26 questions posées via le site Internet ainsi qu'une utilisation très limitée des cartes T (8 retours au regard du nombre élevé de distribution de l'ordre de 8600 exemplaires) qui ne reflètent pas l'intérêt et la qualité des échanges observés lors des réunions publiques.

En effet, l'intérêt du public pour le projet s'est traduit par une participation satisfaisante d'environ 60 personnes aux réunions publiques et ateliers thématiques proposés à l'exception de la réunion publique de Mesnil Ste Nicaise à proximité de l'amidonnerie de TEREOS (l'impact limité sur ce site lié aux installations de captage de cette source secondaire de CO₂ et son éloignement du site du projet Orchyde expliquent probablement une moindre mobilisation du public).

Les échanges fournis pendant les réunions et les nombreuses interrogations du public concernant ce projet ont démontré l'intérêt tant dans son process industriel de production d'é-méthanol que dans sa finalité de décarbonation du fret maritime.

Les équipes de Verso Energy et de RTE ont été nombreuses et pédagogiques en particulier lors des deux ateliers thématiques qui ont permis d'approfondir les sujets introduits lors de la 1^{ère} réunion publique. Les temps d'échanges bien dimensionnés ont permis au public d'exprimer ses interrogations sur les nombreux aspects du projet auxquelles Verso Energy et RTE se sont efforcés de répondre de façon claire et complète.

On peut regretter l'absence d'experts extérieurs (les garants avaient formulé la demande de « contradicteurs ») lors de l'atelier du 13 novembre ainsi que celle de TEREOS, acteur important du projet en tant que fournisseur principal du CO₂ biogénique du site ORCHYDE, qui aurait pu répondre aux interrogations qui ont émergé lors de la concertation telles que le devenir de la filière betterave et leur capacité à fournir une ressource suffisante de CO₂ au projet.

La Région et le maire d'Origny ont fait état de leur intérêt pour le Projet au travers de cahiers d'acteur publiés sur le site de la concertation. Un 3^{ème} cahier d'acteur a été rédigé par un particulier, très critique sur le Projet, abordant des thématiques liées à l'impact sur le projet du risque de réduction des surfaces de betteraves, à la consommation énergétique du projet et aux risques industriels. Lors de la réunion publique de clôture de la concertation, Verso Energy a

proposé à ce particulier de présenter au public son cahier d'acteur auquel il a apporté en séance des réponses, démontrant ainsi son souci de transparence.

Deux derniers cahiers d'acteur, également critiques, ont été envoyés à la suite de la réunion de clôture et également publiés sur le site Internet. La concertation préalable a donc donné lieu à 5 cahiers d'acteur.

Quelques chiffres clefs de la concertation :

8608 dépliants-synthèse du projet distribués par La Poste

52 participants en moyenne par réunion publique, ou 60 participants hors Mesnil-Saint

Nicaise) – soit environ 260 participants au global.

26 prises de parole sans compter l'atelier thématique de Ribemont du 5 décembre qui s'est déroulé sous forme de tables rondes.

425 fréquentations du site internet dont 306 pendant les 2 mois de concertation et 57 pendant les 15 jours d'annonce de la concertation.

26 questions et avis postés sur le site internet dont 8 contributions via coupon.

7 intervenants invités aux réunions pour présenter la dynamique industrielle, réglementaire, économique et territoriale dans laquelle s'inscrit le projet

5 cahiers d'acteur.

Synthèse des arguments exprimés

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

Les participants aux 3 réunions publiques et aux 2 ateliers ainsi que les contributeurs (via le site internet et la carte-T) ont balayé un grand nombre de thématiques et ont développé de nombreux arguments, parfois très élaborés :

Concernant la concertation et son dispositif

Le principe de la concertation et le dispositif ont été appréciés, on note un grand nombre de participants ayant assisté à l'ensemble des différentes réunions démontrant un vif intérêt pour le Projet et un besoin d'informations détaillées. La pédagogie des porteurs de Projet a été soulignée et a permis au public d'obtenir les connaissances permettant d'apprécier les enjeux de ce projet et de s'interroger sur son opportunité, ses alternatives ainsi que sur sa finalité. Certaines réponses ne pourront être apportées qu'à l'issue des études détaillées et au cours du processus d'instruction par les services de l'Etat de l'autorisation d'exploitation. Ceci est normal dans le contexte d'une concertation préalable qui se situe forcément en amont des demandes d'autorisation et n'a pas soulevé de remarques du public.

A noter l'intervention en réunion de clôture d'élus locaux qui ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis du processus de concertation.

Concernant l'opportunité du projet

Plusieurs contributions formulées sur le site Internet de la concertation s'expriment en faveur du projet ou en faveur du projet mais avec des réserves. D'autres contributions ont contesté l'opportunité du projet. Les arguments présentés pour contester l'opportunité du projet sont de plusieurs natures. Ils concernent :

- La pertinence de créer une filière de carburants alternatifs pour le transport maritime longue distance en y opposant l'alternative d'une plus grande sobriété qui consisterait à réduire le transport international de marchandises, éventuellement en relocalisant davantage en France ou en Europe les industries manufacturières,
- La rentabilité et la faisabilité du projet notamment en ce qui concerne les très importantes consommations d'électricité et les surcoûts du e-méthanol vis à vis des carburants fossiles.
- L'altération de la qualité de vie sur le secteur par l'augmentation des risques, des nuisances et des pollutions

Questions posées lors de la réunion publique d'ouverture du 06 novembre

« Alors, moi la question que je souhaite poser par rapport à ça c'est : si économiquement c'est viable ? parce qu'aujourd'hui effectivement on va produire donc du carburant pour les bateaux, si effectivement c'est une nécessité absolue ok. Mais est-ce qu'on sera encore compétitif ? Je veux dire si demain l'Union européenne comme elle sait très bien le faire décide unilatéralement que les bateaux français, allemands, etc... doivent fonctionner avec ça et que dans le même temps les Chinois continuent d'alimenter de façon conventionnelle à mon avis on est très très mal. Et c'est ça qui serait intéressant, je termine là-dessus, c'est d'avoir quand même une approche en termes, de coût comparé entre le fioul lourd qui est utilisé actuellement donc de façon conventionnelle et ce que ça va coûter cette affaire-là »

« Aujourd'hui on produit de l'énergie c'est pour consommer et surconsommer surtout et encore la gaspillerparce qu'il y a encore beaucoup de gaspillage, je crois que on a des exemples tous les jours - et à partir de là je ne vois pas du tout l'intérêt de s'intéresser à la production, alors qu'il faudrait commencer par faire l'inverse. C'est-à-dire s'intéresser aux économies d'énergie, là il y a un potentiel formidable aussi. Avant de commencer à penser à produire parce que produire c'est en fait, c'est faire du business, c'est d'abord ça »

Question posée lors de l'atelier thématique du 13 novembre à Mézières

« Je me suis penché sur les prix actuels : selon la CRE, 1 mégawattheure d'origine nucléaire coûte 42 euros, d'origine éolienne environ 110 euros, et d'origine solaire 248 euros. De plus, avec la déperdition de 30 % due à l'électrolyse de l'eau, le coût par mégawattheure d'hydrogène produit augmenterait encore de 40 %. Cela me conduit à m'interroger sur la viabilité économique globale de ce projet. »

Question posée lors de la réunion clôture du 18 décembre à Origny

« Le rendement énergétique du projet est un autre point préoccupant. Pour des projets similaires, il est estimé qu'à peine 30 à 40 % de l'énergie initiale consommée se retrouve dans le produit fini, le méthanol. Cela signifie qu'une part importante de l'énergie est perdue lors des phases d'électrolyse, de compression et de transformation. Par exemple, pour répondre aux besoins du projet OrChyDé, il faudrait mobiliser l'équivalent d'un quart du parc éolien des Hauts-de-France, avec un coût estimé à plus de 2 milliards d'euros. De telles exigences mettent en lumière des problématiques de viabilité économique et de faisabilité technique, notamment en l'absence de solutions de stockage d'énergie adaptées. »

Extraits d'un cahier d'acteur déposé sur le site

« Le projet Orchydé repose sur une consommation énergétique massive et soulève des questions quant à son alignement avec les objectifs de transition écologique. Sa dépendance au nucléaire et sa finalité tournée vers le transport maritime apparaissent comme des contradictions majeures.

Relocaliser les industries et réorienter l'usage de l'e-méthanol vers des applications locales constitueraient une alternative plus durable, en phase avec les enjeux économiques et environnementaux actuels. Orchydé doit repenser son modèle pour assurer sa pertinence dans un futur réellement durable. »

Extraits d'un cahier d'acteur déposé sur le site

« Ce projet d'usine à Origny interroge, laisse dubitatif. Au regard des dérèglements qui se multiplient, la production, le stockage, le transport et l'usage de l'e-méthanol à destination de porte-conteneurs et du transport aérien n'a en réalité aucune raison de voir le jour. Aucune adaptabilité n'est pensée, recherchée dans ce programme industriel qui ne repose que sur la marchandisation de la nature et non sur des bases éthiques. »

« Comme les méthaniseurs et les éoliennes, cette industrie n'apporterait aucune plus-value locale, et les leviers annoncés, à savoir l'embauche de salariés ne compenserait sans doute pas les départs de résidents des communes impactées. La Vallée de l'Oise est jusqu'à présent attractive pour sa qualité de vie appréciée. Il va de soi que l'implantation d'une telle usine altérerait le bien être, la qualité de vie et paysagère et n'inciterait plus dorénavant des usagers à opter pour ce territoire pour s'installer. »

A ces critiques, le maître d'ouvrage répond qu'il considère que son projet est rentable, car sinon il n'investirait pas. Il précise qu'une réglementation européenne récente contraint le secteur maritime à se décarboner, notamment au moyen des carburants de synthèse afin de lutter contre le réchauffement climatique, ce qui lui offre une opportunité pour mettre en place ce projet avec des perspectives de rentabilité satisfaisante.

Concernant l'approvisionnement en CO2

Dans un contexte d'interrogations sur l'avenir de la filière betterave sucrière, de nombreuses questions ont concerné la pérennité de la ressource de CO2 biogénique provenant des usines TEREOS. L'absence remarquée de TEREOS aux réunions publiques a également contribué à l'émergence de cette inquiétude.

Extrait d'un cahier d'acteur déposé sur le site

« Ma première interrogation porte sur la disponibilité de la matière première clé : le CO2 biogénique. Au fil des réunions auxquelles j'ai assisté, j'ai constaté l'absence systématique de représentants de Tereos, un partenaire pour tant essentiel dans ce projet. Cette absence soulève des questions sur l'engagement de cet acteur dans la durée. De plus, l'avenir de la filière betteravière, qui fournit ce CO2 biogénique, est lui-même incertain. Les agriculteurs que j'ai consultés m'ont partagé leurs inquiétudes face aux pressions croissantes sur cette filière. Ces pressions incluent le changement climatique, la concurrence d'autres cultures plus rentables (comme le miscanthus, la vigne, la pomme de terre ou le lin) et la signature d'accords internationaux comme le Mercosur, qui fragilisent la compétitivité de la betterave française. »

Intervention lors de la réunion de clôture de la concertation du 18 décembre 2024

« Verso Energy a mentionné qu'il dispose d'un «mix» pour diversifier ses sources de CO2 biogénique en cas de problème d'approvisionnement local. J'aimerais savoir sur quelles plantes repose cette stratégie alternative ? Quelles sont les cultures ou les ressources envisagées pour compléter ou remplacer les apports en CO2 biogénique issus de la betterave ? »

Verso Energy a souligné la qualité du gisement actuel de CO2 biogénique issu des usines TEREOS et précisé que cette ressource unique en France est un véritable atout qui justifie la localisation du projet ORCHYDE à Origny Ste Benoite.

Face à l'inquiétude concernant la pérennité de cette ressource clé pour le Projet, Verso Energy a confirmé l'existence de ce risque, appelé risque de contrepartie et souligné qu'en cas de disparition de cette ressource avant la décision d'investissement, le Projet pourrait être stoppé. Néanmoins, il a mentionné des accords sur le long terme sécurisé avec TEREOS et précisé la disponibilité d'autres sources potentielles de CO2 biogénique en France (issues de sites industriels utilisant la biomasse tels que les papeteries) pour pallier une éventuelle insuffisance de CO2 pendant la période d'exploitation.

Concernant la consommation d'eau de l'Oise et les rejets

Des inquiétudes se sont régulièrement exprimées concernant la question de la consommation très importante d'eau prévue par Verso Energy (117m³/h soit 2800m³/jour soit 900 000 m³/an pour le scénario majorant). Ces inquiétudes concernaient également la localisation précise du point de prélèvement de cette eau sur la rivière Oise, la qualité de ces rejets d'eaux usées après traitement et de leurs impacts ainsi que la localisation précise du point de rejet. Ces questions ont été d'autant plus prégnantes que Verso Energy n'avait pas de réponses précises à apporter dans la mesure où les études correspondantes n'ont logiquement pas encore été réalisées. De plus le réseau hydrographique au droit du projet est assez complexe : l'Oise est séparée en trois bras dont certains passent dans l'usine Tereos actuelle, la rivière est « doublée » par le canal de la Sambre à l'Oise et la fiabilité de la station de mesure hydrographique d'Origny qui sert à évaluer le débit est remise en cause. Enfin la sucrerie-distillerie Tereos prélève déjà 5 millions de m³ par an dans ce même secteur de l'Oise, volume qu'elle rejette intégralement dans l'Oise après traitement.

Questions posées lors de la réunion d'ouverture

« Je voulais savoir pour la consommation d'eau, vous la prenez, l'eau vous la prenez dans l'Oise - en été, l'Oise elle est parfois presque à sec alors comment vous comptez faire ? »

« Moi j'avais une question concernant le rejet de l'eau non utilisée à la fin de la production de l'e-méthanol. Savoir sur une suspicion de, comment dire, de pollution de la faune et la flore dans les rejets de l'Oise ? »

« Bonjour - ma question complète celle de Monsieur c'est concernant les caractéristiques physiques de l'eau qui est rejetée notamment de sa température ? »

Question posée lors de la réunion du 13 novembre

« Concernant l'eau ultra-pure nécessaire à la production, il a été mentionné un prélèvement de 26 mètres cubes par heure. Bien que rassuré par les échanges avec le syndicat de rivière

indiquant un faible impact global, j'ai relevé qu'un rejet de 8 mètres cubes d'eau concentrée est prévu. J'aimerais obtenir une définition précise de ce « concentré » : contient-il des résidus chimiques ou organiques ? Et s'il est rejeté dans le milieu naturel, quel sera son impact sur des paramètres tels que la chimie de l'eau, la température, le pH, ou encore l'écosystème local ? »

Question posée sur le site Internet

« A-t-on bien estimé le problème de la ressource en eau : risques d'assèchement de l'Oise en période de sécheresse? »

Avis exprimé sur le site internet

« Le projet est grand consommateur d'eau ce qui suppose de bien mettre à plat les besoins locaux cummulés et donc revoir les arrêtés préfectoraux de Tereos, comme bien étudier celle qui serait attribuée à Verso Energy ; Les débits d'étiage que nous observons et avons mesuré par plusieurs fois à Lucy-Ribemont sont plus sévères que ceux donnés par l'organisme Shapi (les mesures de ce dernier ont été arrêtées à 2016). Par ailleurs la fiche shapi, il semblerait qu'elle intègre le débit qui passe par le bras de Thénelles dans ses calculs statistiques. Il serait opportun que des mesures pendant l'étiage sur un minimum de 5 ans soient entreprises rapidement par Verso Energy en collaboration avec Tereos. Le clapet d'Origny rend difficile ces mesures car la prise d'eau de Tereos se trouve en amont et l'eau déviée par celle-ci n'est pas déversée dans le bras principal que quelques Km en aval d'Origny. J'attire votre attention sur le fait que le petit ruisseau du Fontingneux qui prend sa source au pied du B7 peut être à sec et de toute façon ne peut supporter aucun rejet polluant et/ou chaud, tellement que son débit est faible en étiage. A titre de précaution le dimensionnement de la station d'épuration de l'eau de l'Oise qui servira à l'hydrolyse devra prendre en compte la qualité de l'eau en crue, car si les étiages seront plus sévères de 30% en 2050, les crues aussi elles seront plus fréquentes. De ce fait j'exprime le souhait, si ce projet voit le jour, qu'une attention particulière soit donnée au recyclage maximal des eaux utilisées. »

A toutes ces questions, le maître d'ouvrage répond en indiquant que le débit de l'Oise est de l'ordre de 160 000 m³/jour à l'étiage (à comparer au prélèvement prévu de 2800 m³/jour) et le prélèvement sera donc inférieur à 2 % du débit d'étiage ce qui est considéré comme acceptable. Il rappelle qu'en cas de sécheresse, il y aura un arrêté préfectoral sécheresse qui pourra lui imposer l'arrêt total du prélèvement.

Concernant les rejets, il indique que la réglementation impose que le rejet soit compatible avec le milieu récepteur (c'est à dire compatible avec la vie aquatique et la biodiversité dans la rivière) en termes de qualité chimique et que les eaux traitées séjournent dans un bassin où elles sont ramenées à la température ambiante avant rejet.

Verso Energy rappelle que suite à ces premières estimations préliminaires, les études détaillées restent à réaliser en lien avec les services de l'État (DREAL, DDT) et notamment que :

« Verso Energy sera vigilant aux sujets de la fiabilité des données utilisées et de la prise en compte des effets cumulatifs et des débits spécifiques des différents bras d'Oise »

Cette question de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques est l'un des points de vigilance majeur qui ressort de cette concertation. Les résultats des études détaillées permettant de répondre à cette question devront être partagés en toute transparence avec le public

Concernant le trafic induit par le transport du CO2 de Mesnil-St-Nicaise

Le public confronté aux nuisances liées à une circulation importante de camions desservant la sucrerie TEREOS en particulier lors de la campagne betteravière, s'interroge sur le supplément de trafic induit par le Projet Orchyde.

Interventions lors de la réunion d'ouverture

« Bonjour, vous avez parlé de camions qui arriveraient de Mesnil-Saint-Nicaise. J'aurais voulu savoir si vous pouvez à peu près nous donner le nombre de camions et si ces camions vont traverser la commune, parce que nous avons déjà pas mal de camions qui traversent la commune ? »

« Donc Verso Energy est une société, je pense qu'elle a des actionnaires et vous allez donc je pense générer des bénéfices sur la vente de cet e-fioul, est-ce que l'intégralité des bénéfices vont être reversés aux actionnaires ? Ou comme disait la dame effectivement donc j'habite sur la nationale, je peux vous dire que 1000 camions par jour c'est une estimation à la baisse, je pense, parce que on entend bien. Et le problème ce sont nos routes qui sont extrêmement dégradées, donc certes ces camions ça va pas nous changer la vie, mais je vous incite à profiter d'une partie de vos bénéfices pour aider au revêtement des routes, puisque maintenant c'est du ressort du département et malheureusement le département, bah les caisses se vident et nos routes ne sont plus du tout réparées »

Coupon T

« Projet intéressant pour le village d'Origny-Ste-Benoite (emploi, expansion...). Juste voir au niveau du trafic si non néfaste pour la population »

Question site Internet

« On ne peut se réjouir que de voir des entreprises s'installer. En dehors de l'implantation de l'usine, je trouve que vous n'avez pas assez parlé de la structure routière qui tourne autour de ce projet. La dep 1039 est déjà extrêmement fréquentée. Demain, nous allons avoir davantage de camion qui vous se rendre près de la sucrerie pour l'incinération de déchets...de votre côté, il y aura beaucoup de camions aussi. Nos routes sont dans un état lamentable. Où allons-nous ? Et puis, concrètement quel bénéfice pour Origny et ses communes voisines ? Merci »

VERSO Energy précise que le transport du CO2 provenant de Mesnil St Nicaise dans la Somme, engendrera un trafic de 4 à 7 camions par jour toute l'année ou d'un train par semaine si la voie ferrée est utilisée.

Face à la forte sensibilité exprimée concernant le trafic routier, le MOA précise que le mode de transport du CO2 n'est pas tranché et que le choix sera fait sur la base d'une analyse technico-économique comparative des deux options. En cas d'utilisation de la voie routière, il s'engage à effectuer une étude d'impact du trafic routier généré et à étudier l'itinéraire optimal permettant de réduire les nuisances.

Ce point constitue également un point de vigilance majeur issu de la concertation.

A une question posée concernant une contribution à l'entretien des routes empruntées, Verso Energy rappelle les taxes versées aux collectivités, en précisant qu'il revient à celles-ci de décider de leur affectation.

Concernant le trafic du e-méthanol par voie ferrée

La production de e-méthanol sera évacuée à destination du Havre, par voie ferrée via la ligne Origny – St Quentin, à raison de 2 à 4 trains par semaine. Cette ligne appartenant à la Région, actuellement empruntée par les convois d'éthanol de TEREOS est compatible avec les exigences de la réglementation TMD (transport des matières dangereuses), cependant des interrogations sont apparues concernant le confortement d'ouvrages d'art actuellement dégradés.

Verso Energy rappelle les investissements de la Région qui en charge de l'entretien, la maintenance et l'exploitation de cette ligne : la remise en état de 5 ouvrages d'art est actuellement en cours et sera terminée en 2026.

Question sur le site Internet

« Bonjour, j'aimerais savoir si le e-méthanol produit sera bien acheminé par le rail, et dans ce cas, si la voie ferrée qui relie Origny à Saint-Quentin fera l'objet de travaux, en particulier si les ouvrages d'art seront confortés. Cela me paraît important pour la sécurité du transport. Merci. »

Concernant le choix du terrain du site de production ORCHYDE

La localisation précise du terrain d'implantation du projet a été ponctuellement critiquée de par sa relative proximité avec les habitations.

Questions et avis exprimé sur le site Internet

« L'implantation du projet Orchyde peut se faire de l'autre côté de la D131 face au projet actuel ce qui améliorerait l'insertion et l'aspect passager et aussi l'éloignement de la proximité des habitations et des riverains »

« Bonjour Malgré les réponses que vous avez apportées, je suis contre ce projet a proximité qui aurait pu s'établir à une distance beaucoup plus éloignée de Origny sainte Benoîte d'où mon désaccord »

Le maître d'ouvrage répond à ces critiques en indiquant que l'implantation sur ce site est justifiée par le fait que le terrain est mis à disposition par Tereos au moyen d'un bail, qu'il est situé le long de la voie ferrée, ce qui constitue un atout important, tout comme la proximité de l'usine Tereos à partir de laquelle le CO2 sera acheminé par canalisation.

Concernant le raccordement électrique

La mise en place d'une ligne électrique aérienne sur une dizaine de kilomètre a soulevé de nombreuses interrogations. Plusieurs participants se sont étonnés qu'il ne soit pas prévu que cette ligne soit enterrée dans ce secteur, déjà très fortement impacté par de très nombreuses éoliennes existantes ou en projet. Cet étonnement a été également exprimé, paradoxalement, lors de la réunion publique tenue au Mesnil Saint Nicaise, secteur non concerné par le projet de ligne électrique. La question des impacts sanitaires des champs magnétiques induits par les lignes aériennes a également été brièvement évoquée.

Interventions lors de la réunion de clôture

« Je suis Bruno Moreau, maire de Villers le sec...Je voudrais tout d'abord dire que je soutiens pleinement ce projet....Cela étant dit....concernant l'option aérienne ou souterraine pour la liaison entre le poste électrique deVillers-le-Sec et le site du projet...j'ai eu le sentiment que l'option souterraine avait été balayée d'un revers de main. Je comprends que cette option est plus coûteuse, mais j'aurais souhaité avoir davantage de détails : un budget prévisionnel précis, des informations sur le tracé envisagé, et une évaluation approfondie de sa faisabilité. Notre territoire a déjà sacrifié ses paysages avec l'installation des éoliennes. Maintenant, si nous devons ajouter 30 pylônes de ligne haute tension, cela posera à nouveau des enjeux visuels importants. Certains diront peut-être qu'ils seront placés dans des zones moins visibles, mais, dans les faits, ces pylônes finiront par impacter notre environnement visuel. »

« Concernant l'enterrement des lignes électriques, C'est un point qui me tient également à cœur. Nous savons que le territoire est déjà fortement impacté visuellement par le développement des éoliennes. Si, éventuellement – et je précise que je ne voudrais pas que cela bloque le projet – il était possible d'enterrer ces lignes, cela rendrait l'ensemble beaucoup plus agréable et faciliterait l'acceptation par les habitants. »

Intervention lors de la réunion du Mesnil Saint Nicaise

« Et pourquoi vous n'enfouissez pas ? Il y a moins de nuisances... je sais pas mais ... par les temps qui courent...le président de région et il est pas content des éoliennes, là vous allez remettre une armée de pylônes, mais pourquoi vous l'enterrez pas la ligne ?.... Je sais pas c'est une question de prix ? je sais pas moi ça me paraît bizarre, que chez nous il y a les gros projets sur Languvoisin on va tirer 8 km de câble enterré quoi ! »

A ces remarques, RTE répond par la présentation de l'ensemble des précautions prises pour la prise en compte de l'environnement, tant en ce qui concerne la protection de la biodiversité, de la protection de la ressource en eau et l'intégration paysagère, RTE présente également les mesures prises pour limiter au maximum la gêne provoquée par la pylônes pour les exploitants agricoles ainsi que les contraintes techniques liées à la proximité d'une antenne radioélectrique présent dans l'aire d'étude sur la commune de Ribemont.

Il apparait qu'aucun justificatif technique n'empêche la mise en souterrain de la ligne RTE, seuls des critères économiques semblent justifier cette option, sans que le montant exact du surcout de l'enfouissement soit indiqué dans le cadre de cette concertation.

Concernant les besoins en électricité et l'origine de l'électricité utilisée

La question des quantités très importantes d'électricité nécessaire au fonctionnement de l'usine et de l'origine de cette électricité a fait l'objet de nombreux débats pendant les réunions publiques et de remarques sur les cahiers d'acteurs, La part de l'électricité d'origine renouvelable (et donc des molécules d'hydrogène puis de e-methanol produites à partir de cette électricité) vis à vis de la part de l'électricité considérée comme décarbonée ou « bas carbone » a fait l'objet de nombreuses confusions. Les explications apportées par Verso Energy en réunions publiques n'ont pas toujours été suffisamment pédagogiques pour présenter cette question relativement complexe alors que la présentation qui en est faite dans le dossier de concertation (p30 et 31) apporte des informations plus intelligibles.

Question posée lors de la réunion thématique du 13 novembre

« J'étais présent lors de la réunion de mercredi dernier, où j'avais posé des questions concernant les énergies qui seront utilisées pour alimenter l'usine. Monsieur avait alors précisé que Verso Energy disposait d'un parc solaire de 2 gigawatts destiné à couvrir les besoins de l'usine, qui consommerait environ 340 mégawatts d'électricité par heure. Intrigué, j'ai cherché à en savoir plus. Le problème du solaire, comme vous le savez, c'est qu'il ne fonctionne que lorsqu'il y a du

soleil, pas la nuit. Cela implique donc la nécessité de dispositifs de stockage d'énergie. J'ai calculé que pour couvrir les besoins de l'usine, il faudrait une capacité de stockage supérieure à 8 000 mégawattheures. C'est absolument colossal, et en termes de coûts, cela représenterait environ un milliard d'euros, bien sûr en fonction de la technologie utilisée. Ces chiffres varient, notamment si l'on inclut une part d'éolien qui, lui, est parfois plus disponible que le solaire. »

Intervention lors de la réunion de clôture

« Ma seconde préoccupation concerne l'alimentation énergétique du projet. Lors de la première réunion publique, il avait été annoncé que le site serait alimenté à 100 % par des énergies renouvelables, grâce à un parc solaire de 2 gigawatts détenu par Verso Energy. Cependant, il apparaît désormais que ce parc n'existe que sur le papier, dans un portefeuille de projets potentiels. Cette incohérence prive le public d'une évaluation transparente des impacts réels du projet, tant sur l'environnement que sur les émissions de gaz à effet de serre. Elle pose également des questions sur la conformité du projet avec la taxonomie européenne, un élément crucial pour son financement. »

A ces questions et critiques, le maître d'ouvrage a cherché à préciser le modèle d'approvisionnement électrique en présentant la part d'énergie renouvelable provenant de parcs photovoltaïques par le mécanisme des PPAs (Power Purchase Agreement), la part provenant du mix électrique français contenant lui-même 25 % d'énergie renouvelable. Face aux interrogations récurrentes, il a dû préciser à plusieurs reprises qu'il serait approvisionné techniquement uniquement par le réseau RTE qu'il ne prévoyait pas l'installation d'éolienne ou de parc photovoltaïque à proximité, qu'il avait en projet la construction d'un certain nombre de parcs photovoltaïques, situés plutôt dans le sud de la France pour un total de 2GW auprès desquels l'usine d'Origny pourrait s'approvisionner via le mécanisme des PPAs et donc à travers le réseau RTE.

Concernant les risques industriels

Lors des réunions publiques et sur le site internet, de nombreuses interrogations du public ont été exprimées concernant la maîtrise des risques industriels. Il a été ainsi demandé des précisions sur les dangers potentiels liés au projet, en particulier sur les installations manipulant de l'hydrogène et du méthanol, sur la bonne prise en compte du contexte local incluant des habitations proches, un collège ainsi que le site SEVESO de la sucrerie TEREOS et sur les mesures prévues pour minimiser les risques.

Question en réunion publique

« Une question sur la partie risque incendie ATEX tout ce qu'il y aura quand l'usine tournera ? »

Questions site Internet

« Dans tous les cas les risques de fuite sont importants, selon les estimations des scientifiques la production et la manipulation d'une tonne d'hydrogène pourrait laisser s'échapper entre 3 et 30 kg. Ce qui aurait le même impact sur le climat que 1 tonne à 6 tonnes de CO2 selon la fourchette. L'hydrogène étant un gaz très inflammable le risque d'explosion et d'incendie est bien réel et peut avoir de graves conséquences.

Que comptez-vous mettre en œuvre pour détecter les fuites d'hydrogène car les capteurs ont besoin d'énergie électrique pour fonctionner ? Cela induit un risque d'explosion bien réel.

L'hydrogène est très inflammable et très explosif quels sont les mesures de sécurité prises envers les habitants s'il y a explosion ? »

« Contre ce projet d'implantation de Verso Energy à proximité de nos habitations et d'une usine Tereos classée Seveso. L'hydrogène étant un gaz très inflammable, le risque d'explosion et d'incendie est réel et peut avoir de graves conséquences. Le risque zéro n'existe pas. »

Question en réunion publique de clôture

« Enfin, je tiens à revenir sur une question déjà soulevée : celle des risques, notamment en lien avec la classification Seveso. Sachant que le site se trouve entre les deux communes les plus importantes de la zone, à savoir Origny-Sainte-Benoîte et Ribemont, je pense que ce point mérite d'être davantage détaillé et expliqué pour rassurer les habitants. »

En réponse, Verso Energy a rappelé que, conformément à la réglementation, dans le cadre de l'élaboration de son dossier ICPE (Installation Classée pour l'Environnement) l'ensemble des infrastructures locales dans un rayon de 3 kms sera prise en compte et qu'une étude de danger détaillera, pour chaque scénario d'accident, l'ensemble des mesures préventives, de détection et de protection associées. Il a souligné que l'autorisation du Projet est conditionnée par la validation de ces mesures par les autorités compétentes telles que la Dreal et la Préfecture.

Ce dossier est en cours d'élaboration et les réponses précises aux interrogations du public ne pourront être apportées qu'à l'issue de sa finalisation.

Face aux inquiétudes exprimées concernant l'hydrogène, Verso Energy a rappelé que ce produit était largement utilisé dans l'industrie et qu'il veillerait à intégrer les retours d'expérience et les relevés d'accidentologie pour garantir une sécurité maximale de leurs installations.

Concernant les impacts pour les riverains : bruit, odeurs, rejets, nuisances lumineuses, impact visuel

Le Dossier de concertation précise que le seul rejet majeur de l'Installation est l'Oxygène. Le Public s'est largement interrogé sur ce rejet et son impact potentiel sur l'environnement.

Une question d'une infirmière riveraine du Projet en réunion publique

« Je me permets de vous poser la question : quel est l'impact sur la santé publique ? Parce que vous parliez d'oxygène, on sait que l'oxygène à un taux assez élevé n'est pas bon non plus pour le corps humain. J'aimerais savoir aussi quelles vont être les nuisances ? Moi j'habite à peu près à 1 km de votre projet.... On aimerait savoir quel est l'impact sur nos petites personnes, nos enfants à long terme, sur notre santé essentiellement ? »

Questions site Internet

« L'électrolyse de l'eau produit de l'hydrogène et de l'oxygène. Quelles seront les quantités produites par heure ? Quelle est la destination de l'oxygène ? Est-ce un résidu ? »

« A la sortie de l'électrolyse, l'oxygène rejeté sera -t-il accompagné de vapeur d'eau, ce qui ralentirait la dispersion de cet oxygène pur dans l'atmosphère en faisant une sorte de chapotage qui rabattrait cet oxygène sur les habitations et les riverains ? »

Extrait cahier d'acteur

« L'oxygène résultant de l'électrolyse sera directement évacué dans l'atmosphère. Cette pratique soulève des préoccupations significatives en matière de santé publique, de sécurité et d'impact environnemental, particulièrement en raison de la proximité d'une distillerie site Seveso seuil bas.

Il convient de s'interroger sur le bien-fondé d'une telle opération et ses conséquences au niveau local. Nos territoires payent déjà un très lourd tribut à des industries prétendument vertes qui ont surtout contribué à détruire notre environnement sans apporter de solution au défi climatique. A

l'échelle de la planète, l'impact est certes minime. Localement, une augmentation substantielle de l'oxygène dans l'atmosphère, pourrait par contre avoir des conséquences profondes sur la santé humaine, les écosystèmes, les risques industriels et la chimie atmosphérique. Ces effets amplifient les dangers liés aux incendies, modifient les dynamiques climatiques et pourraient déclencher des bouleversements écologiques majeurs à moyen et long terme. »

En cours de concertation, Verso Energy a précisé que le Projet produira 315 000 Tonnes d'oxygène par an dans le scénario majorant, soit 38 Tonnes par heure de fonctionnement. Face aux préoccupations soulevées, Verso Energy s'est engagé à analyser précisément, dans le cadre de son étude de danger, les impacts de ce rejet d'Oxygène.

En réponse aux questions de riverains, Verso Energy a précisé l'absence d'odeurs liées à ses process industriels, le respect de la réglementation ICPE en matière de bruit (< 70 DB en limite de propriété) ainsi que les faibles émissions lumineuses du site.

L'insertion paysagère a été largement discutée en atelier thématique, Verso Energy s'est engagé à étudier des mesures (éloignement des équipements des zones résidentielles, merlon boisé au Nord du terrain) permettant une réduction de l'impact visuel du site pour les habitations d'Origny Ste Benoite.

Extrait cahier d'acteur

« On peut également s'interroger sur la durabilité d'une telle usine. L'obsolescence de cette usine est-elle prévue dans les 850 millions d'investissement ? Le démantèlement et la dépollution du site sont-ils inclus ? »

A cette question concernant le provisionnement des frais liés au démantèlement du site à l'issue de sa période d'exploitation, aucune réponse n'a été à ce jour donnée.

Concernant les emplois et la formation

Le maître d'ouvrage prévoit la création de 120 à 130 emplois au total dont 45 à 50 emplois directs. La présentation du nombre de ces emplois créés n'a pas toujours été très claire et a pu engendrer des confusions entre emplois directs et emplois indirects. Il précise qu'en phase chantier le projet nécessitera 400 personnes par jour pendant 3 ans avec les pics allant jusqu'à 700 personnes par jour en période de montage.

Des questions ont été posées sur les niveaux de qualification nécessaire, sur la stratégie à mettre en place pour attirer des professionnels qualifiés dans cette région perçue comme peu attractive, sur la possibilité pour les habitants du territoire d'accéder à ces postes ainsi que sur les emplois en période chantier.

La satisfaction exprimée vis à vis de cette création d'emplois est parfois sans nuances, parfois nuancées par les inquiétudes vis à vis de l'augmentation du trafic ou des impacts environnementaux

Question posée lors de la réunion de clôture

« je souhaiterais évoquer...la création d'emplois prévue avec ce projet. Vous avez annoncé que votre usine emploierait 120 à 130 personnes une fois en activité. C'est une excellente nouvelle pour notre territoire. Cependant, beaucoup de jeunes, notamment ceux qui ont vu vos campagnes d'informations, se posent des questions sur le niveau de compétences qui sera exigé pour travailler avec vous. Ne serait-il pas envisageable de commencer dès maintenant à orienter ces jeunes vers des filières adaptées ? Par exemple, en collaborant avec les collèges et lycées locaux pour les sensibiliser aux opportunités que votre projet peut offrir. Cela permettrait de leur

donner une idée claire des qualifications nécessaires et de les inciter à se former dans ces domaines. »

Question posée à la réunion thématique du 13 novembre :

« Comment comptez-vous attirer et recruter des talents pour opérer cette installation, sachant que la région manque d'atouts majeurs pour séduire des professionnels qualifiés ? Quels types de profils sont recherchés et quelles seront les stratégies pour répondre à ces besoins ? »

Question posée lors de la réunion d'ouverture

« On est content parce que ça fait vivre le bassin de l'emploi etc... mais... Même si on est content d'avoir un projet tel que le vôtre qui bien sûr nous vend du rêve quelque part. On aimerait savoir qu'elle est l'impact sur nos petites personnes, nos enfants à long terme, sur notre santé essentiellement ? »

Avis sur Internet

« Ancien agriculteur 81 ans suis favorable à votre projet. Créateur d'emplois pour la région... »

A ces questions et remarques, Verso Energy précise les différentes compétences techniques (gestion des automatismes, maintenance mécanique et électrique...), administratives et de soutien (logistique, entretien,...) ainsi que les niveaux de qualification : ingénieurs et surtout techniciens (BAC+2)

Il rappelle qu'il a présenté son projet au lycée Condorcet de saint Quentin pour sensibiliser les jeunes aux opportunités d'emploi offertes.

Concernant les retombées économiques pour le territoire

Les demandes relatives à cette question ont concerné principalement l'entretien des routes. De nombreuses personnes se désolent du mauvais état des routes du secteur, conséquence du trafic poids lourds intense généré principalement par l'usine Tereos mais pas uniquement. Des questions plus globales sur les retombées pour la région ont également été formulées.

Questions sur internet

« Et puis, concrètement quel bénéfice pour Origny et ses communes voisines ? Merci »

Question lors de la réunion de clôture

« je voudrais évoquer une autre question : celle des infrastructures locales. On nous promet souvent que ces grands projets apporteront des retombées fiscales positives, mais je ne vois pas ces promesses se matérialiser dans l'état de nos routes, par exemple. Les franchissements du canal de la Sambre à l'Oise, à Ribemont, ou encore la D12, sont dans un état lamentable. Cela soulève une question légitime : où va l'argent ? »

A ces questions le maître d'ouvrage indique que les contributions fiscales de l'usine en activité sont estimées entre 300 000 et 900 000 € par an au niveau local, mais que la répartition de ces retombées entre les différentes communes et la CCVO ne saurait être plus précise à ce stade, elles dépendent des décisions des collectivités. Il précise que le projet générera également des revenus pour le site de Tereos, via l'achat de jusqu'à 270 000 tonnes de CO2 biogénique par an.

Verso Energy s'est engagé formellement lors de la réunion d'ouverture à consacrer 10 à 15 % du montant d'investissement, aux entreprises locales, qui elles-mêmes vont générer de l'emploi pour le chantier. Ces 10 à 15 % représente environ 100 millions d'euros. Cette action vers les entreprises locales sera mise en place en collaboration avec la CCI. Il est également précisé qu'il y aura des marchés dédiés aux entreprises locales durant la phase exploitation.

Évolution du projet résultant de la concertation (le cas échéant)

La concertation préalable n'a pas donné lieu à des changements fondamentaux du projet, on pourra cependant noter :

- un engagement du maître d'ouvrage concernant une meilleure insertion paysagère du site sous la forme d'un éloignement des unités les plus hautes par rapport aux habitations ainsi que la création d'un merlon boisé
- une prise en compte des nuisances liées au transport routier du CO2 entre le Mesnil St Nicaise et Origny sainte Benoite, si la voie routière venait à être choisie, sous la forme d'une étude d'itinéraire.
- un engagement sur la fourniture de l'étude d'impact du rejet d'oxygène
- un engagement sur la fourniture de précisions concernant la nature et la localisation du prélèvement d'eau et du rejet dans l'Oise.

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garants le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Précisions à apporter de la part du responsable du projet

A l'issue de la concertation, les garants reprennent ici les demandes de précisions suivantes formulées par le public vis-à-vis des porteurs du projet :

1. Il conviendrait de réaliser une étude approfondie de la ressource en eau et de l'impact du prélèvement comme du rejet des eaux usées traitées sur cette dernière en fonction de leurs natures et de leurs localisations et en prenant en compte les effets cumulés intégrant le prélèvement et le rejet de la sucrerie TEREOS. Il serait pertinent d'instrumenter les sites concernés afin de collecter des données de débit fiable, en particulier en période d'étiage.

2. Il conviendrait de communiquer, dès que possible, le choix de mode de transport du CO2 provenant de Mesnil-St-Nicaise. Le cas échéant si la voie routière venait à être adoptée, il conviendrait de préciser les raisons pour lesquelles la voie ferrée ne peut être utilisée ainsi que les résultats de l'étude d'itinéraire routier minimisant l'impact sur les riverains
3. Il conviendrait de communiquer l'étude détaillant les éventuels impacts du rejet d'Oxygène et, le cas échéant, les mesures permettant de les minimiser.
4. Il conviendrait de préciser les mesures, résultant de l'étude de danger, permettant de limiter les risques liés à l'entreposage et à la manipulation de l'hydrogène et du méthanol.
5. Il conviendrait pour RTE de présenter l'alternative d'enfouissement de la ligne Haute Tension et de produire une analyse tant du point de vue économique que technique des 2 options.
6. Il conviendrait de préciser si les frais de démantèlement du site à l'issue de la période de production ont été provisionnés.

Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Réunion publique de reddition des comptes

Les garants recommandent la tenue d'une réunion publique présentant la réponse des porteurs de projet au présent bilan ainsi que la présentation des modalités d'information et de dialogue avec le public jusqu'à l'autorisation d'exploitation.

Poursuite des échanges d'information et de participation sur le site Internet de la concertation préalable

Les garants recommandent également aux porteurs du projet de communiquer dès sa réception le présent bilan des garants à tous les participants contributeurs et acteurs de la concertation et de le publier sur le site internet de la concertation. Il en sera de même pour la réponse apportée.

Les garants recommandent que le site internet de la concertation préalable soient maintenu ouvert et actif jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Les porteurs du projet devront l'alimenter en publiant au fil de l'eau les études qu'ils réalisent ainsi que les principales étapes de la concertation Fontaine concernant la ligne électrique. Le public devrait pouvoir poser des questions et y obtenir des réponses dans un délai raisonnable, qui seraient ainsi communiquées à tous.

Recommandation à l'intention de TEREOS

Au vu des remarques formulées par le public regrettant l'absence de TEREOS, il est particulièrement souhaité que cet acteur majeur du secteur, impliqué dans le Projet en tant que fournisseur principal de CO2 biogénique et par le biais d'interfaces multiples en termes de logistique, précise son engagement concernant l'approvisionnement en CO2 biogénique, dans le cadre de la poursuite de la concertation.

Diffusion des études au fur et à mesure de leur production

Compte tenu du nombre de réponses ou de précisions qui sont soumises à la production d'études à venir comme l'étude d'impact et l'étude de dangers, les garants recommandent aux porteurs du projet de les publier sur le site internet de la concertation préalable au fur et à mesure de leur finalisation.

Tenue d'une réunion publique avant le démarrage de l'enquête publique

Les garants recommandent, dans un délai minimum de 2 mois avant le démarrage de l'enquête publique, l'organisation d'une réunion publique de présentation du projet, de ses impacts et de ses dangers.

Modalités d'accompagnement pendant la phase chantier

Les garants recommandent de communiquer, en partenariat avec la CCI et la chambre des métiers, sur le calendrier des travaux, très en amont auprès des entreprises locales afin que le territoire puisse bénéficier d'opportunités lors de la construction du site de production (en direct ou en sous-traitance).

Les garants recommandent pendant toute la phase chantier et en coordination avec les collectivités locales, que les porteurs du projet tiennent régulièrement informé le public et notamment les riverains du site, des interventions susceptibles de créer des nuisances ou de générer des trafics, et d'éviter si possible la saison betteravière.

Actions de formation et de recrutement

Les garants recommandent de poursuivre le travail engagé avec les structures concernées (France Travail, Région, organismes de formation, syndicats professionnels) pour préparer la formation et le recrutement des salariés, en amont dès le démarrage de la phase de construction du site.

Liste des annexes

Annexe 1 : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garants

Annexe 2 : lettre de mission des garants

Annexe 1 : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garants

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable			
Demande de précisions et/ ou recommandations 23/01/2025	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
1. Réaliser une étude approfondie de la ressource en eau et de l'impact du prélèvement comme du rejet des eaux usées traitées sur cette dernière en fonction de leurs natures et de leurs localisations et en prenant en compte les effets cumulés sur l'Oise de la sucrerie TEREOS. Au préalable, instrumenter les sites concernés afin de collecter des données de débit fiable, en particulier en période d'étiage.			
2. Communiquer, dès que possible, le choix de mode de transport du CO2 provenant de Mesnil-St-Nicaise. Indiquer les raisons de ce choix et le cas échéant, fournir une étude d'itinéraire routier minimisant l'impact sur les riverains.			

3. Fournir l'étude détaillant les éventuels impacts du rejet d'Oxygène et, le cas échéant, les mesures permettant de les minimiser.			
4. Préciser les mesures, résultant de l'étude de danger, permettant de limiter les risques liés à l'entreposage et à la manipulation de l'hydrogène et du méthanol.			
5. A RTE : Présenter l'alternative d'enfouissement de la ligne Haute Tension et produire une analyse tant du point de vue économique que technique des 2 options.			
6. Préciser si les frais de démantèlement du site à l'issue de la période de production ont été provisionnés.			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participants			
7. Organiser une réunion de reddition des comptes			
8. Poursuivre les échanges d'information et de participation sur le site Internet de la concertation maintenu ouvert. (études, étapes de la concertation Fontaine, Q/R)			
9. Publier sur le site Internet les résultats des études d'impact et de dangers au fur et à mesure de leur finalisation.			
10. Tenir une réunion d'information avant le démarrage de l'Enquête publique.			
11. Communiquer très amont du lancement du			

chantier en partenariat avec la CCI et la chambre des métiers afin de permettre aux entreprises locales de saisir les opportunités relatives à la construction du site.			
12. Informer le public et en particulier les riverains sur les nuisances et le trafic impliqués par le chantier.			
13. Préparer avec les structures concernées la formation et le recrutement des salariés, dès le démarrage de la construction du site.			
14. A TEREOS : Préciser leur engagement concernant l'approvisionnement en CO2 biogénique dans le cadre de la poursuite de la concertation.			

Annexe 2



Le président

Paris, le 20 juin 2024

Madame, Monsieur,

Lors de la séance plénière du 5 juin 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné.e.s garant.e.s du processus de concertation préalable pour le projet « OrCHyDé » de production de e-carburant Origny-Saint-Benoîte (02).

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général sur ce projet qui comporte des impacts significatifs sur l'environnement et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

La concertation préalable pour ce projet a été décidée en application de l'article

L.121-8 du code de l'environnement. Comme le précise l'article L.121-9, « lorsque la CNDP estime qu'un débat public n'est pas nécessaire, elle peut décider de **l'organisation d'une concertation préalable**. Elle en **définit les modalités, en confie l'organisation au maître d'ouvrage et désigne un garant** ».

I. **Rappel des objectifs de la concertation préalable :**

Le champ de la concertation est particulièrement large puisque l'article L121-15-1 du code de l'environnement précise que celle-ci doit permettre de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Il est important que vos interlocuteurs et l'ensemble des parties prenantes aient connaissance des dispositions légales.

Au regard du dossier de saisine et de son instruction, j'attire votre attention sur les éléments suivants qui devront être rappelés aux maîtres d'ouvrage(MO) et qui nécessiteront une vigilance particulière de votre part :

- compte-tenu de la complexité technique du projet, l'enjeu d'information du public et d'accessibilité de cette information délivrée est très important pour permettre le débat sur l'opportunité et les alternatives. Les maîtres d'ouvrage (MO) doivent ainsi préciser les besoins auxquels ce projet répond et ses alternatives possibles. Quels dispositifs et quels acteurs comptent-ils mobiliser pour y parvenir ?

- les enjeux du projet devront être présentés au public et notamment les impacts environnementaux à prévoir (ressources en électricité et en eau prélevée dans l'Oise) ; les risques industriels identifiés tels que le risque d'incendie et d'explosion ; les risques liés à la capture de CO2 et à son transport par route et voie ferrée et dans une moindre mesure par canalisation ; les risques spécifiques liés à la présence d'oxygène liquide et de dioxyde de carbone liquide ; les risques liés à la manipulation, au stockage et au transport de ces gaz ainsi qu'au transport du e-méthanol ;
- le sujet du trafic lié au transport du CO2 entre les différents sites : selon le dimensionnement du projet retenu si le CO2 provenant de l'usine Tereos de Mesnil-Saint-Nicaise était également capté, il serait transporté par la route sous forme liquide et le nombre de rotations nécessaires estimé à environ 4 à 7 camions par jour ;
- les enjeux respectifs et les éventuels liens et synergies de ce projet avec les industriels fournisseurs et/ou clients envisagés (les usines Tereos et le dépôt de CIM&CCMP au Havre, notamment) et plus généralement avec les industriels du site industriel de Nesle devront être abordés.

Vous devez faire des préconisations très précises aux maîtres d'ouvrage (MO) quant à la mobilisation des publics. Le périmètre de la concertation devra notamment tenir compte du périmètre d'approvisionnement en CO2 envisagé par le MO, compte-tenu de l'incertitude liée au gisement de CO2 disponible qui conduira le MO à capter du CO2 auprès de la seule usine Tereos d'Origny-SaintBenoîte ou également auprès de l'usine Tereos de Mesnil-Saint-Nicaise ou des deux usines. Une attention particulière devra être portée envers les publics les plus éloignés et potentiellement concernés pour qu'ils soient informés, et travailler avec les MO pour qu'il mettent tout en œuvre pour leur faciliter l'accès aux espaces de débat.

II. La définition des modalités et du périmètre de la concertation préalable et son déroulement

La définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP (art. L. 121-8 et R. 121-8 CE). L'organisation pratique de la concertation revient, quant à elle, au maître d'ouvrage.

Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du code de l'environnement, il appartient à **la CNDP de définir les modalités et la durée de la concertation, ainsi que de valider le calendrier et le dossier proposés.**

L'étude de contexte, c'est-à-dire l'analyse précise du territoire, des enjeux du projet et des publics spécifiques est la première étape que vous avez à réaliser. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés (notamment riverains, associations environnementales, syndicats professionnels, acteurs économiques, collectivités territoriales, services de l'État, etc.) afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux qu'il apparaît souhaitable de soumettre à la concertation, mais également les modalités d'information, de mobilisation et de participation les plus adaptées.

L'étude de contexte vous permettra de définir **les modalités de concertation adaptées**, naturellement en collaboration avec la CNDP. S'il est fortement souhaitable que les MO soient consultés sur vos propositions et préconisations, il appartient à la CNDP en séance plénière d'adopter les modalités, la durée et le calendrier de la concertation.

Vous réaliserez **une synthèse** de votre étude de contexte et de l'ensemble des échanges pour justifier vos propositions de calendrier, d'outils et support d'information et de participation. Cette synthèse, accompagnée du dossier et des modalités de concertation sera présentée à l'équipe de la CNDP un mois avant que le dossier et les modalités ne soient soumis à l'approbation du collège de la CNDP.

Le dossier de concertation des MO

Vous accompagnerez également les MO dans la constitution du **dossier de concertation**. Il doit être complet et compréhensible pour présenter au public les objectifs du projet, ses alternatives, ses caractéristiques, son opportunité et ses impacts (avantages et inconvénients).

Des éléments d'information émanant d'autres acteurs locaux doivent pouvoir être présentés au public afin qu'il bénéficie d'une information pluraliste et contradictoire sur le projet.

La concertation préalable

Il est important que vous indiquiez au MO la nécessité de réunir les moyens budgétaires et les ressources humaines nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

La concertation ne peut s'engager moins de deux semaines après la validation des modalités par la CNDP. En effet, le public doit être informé au minimum 15 jours avant le début de la concertation de ses modalités et de sa durée par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieu(x) concerné(s) (**art. L. 121-16 CE**). Vous veillerez à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication, à leur éventuelle démultiplication et publication locale afin que le public le plus large soit clairement informé de la démarche de concertation.

En votre qualité de garante et garant, il vous appartiendra de veiller tout au long du dispositif à la bonne mise en œuvre organisationnelle de la concertation déléguée aux MO, au respect par ce dernier des modalités proposées par vous et validées par la CNDP, ainsi qu'au respect des principes de la participation par l'ensemble des participantes et participants.

Rôle et missions des garant.e.s

Au-delà de la réalisation de l'étude de contexte et de la proposition d'un calendrier et de modalités d'information et participation précises, vous devez rester à disposition du public pour l'informer de ses droits.

Comme vous le savez, vous devez exercer votre mission dans le plus strict respect du principe de **neutralité et d'indépendance**. Il exige de n'avoir aucune attitude, acte ou intervention témoignant de votre prise de position quant au projet, aux arguments exprimés ou acteurs de cette concertation.

Toute préconisation, recommandation ou demande de complément au MO, en phase préparatoire et pendant le déroulement de la concertation, en matière d'information et de participation du public, doit lui être envoyé par écrit. Ces préconisations et demandes ont vocation à être publiques.

Conclusions de la concertation préalable

Vous devrez rédiger et publier votre bilan dans le mois suivant la fin de la concertation préalable.

Ce bilan, dont un canevas concernant la structure vous est transmis par la CNDP, doit présenter la façon dont la concertation s'est déroulée. Il comporte une synthèse des observations et propositions présentées par le public. Il présente la méthodologie préconisée et votre appréciation indépendante sur la manière effective dont le MO a organisé la concertation. Il doit intégrer la liste des questions du public restées sans réponse et vos recommandations aux MO pour améliorer l'information et la participation du public qui suivra la concertation préalable.

Ce **bilan**, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis aux MO qui le publie sans délai sur leur site ou, à défaut, sur celui des préfectures concernées par le projet (art. R.121-23 CE). Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

La concertation s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par les MO aux enseignements de la concertation, aux questions du public et aux recommandations contenues dans votre bilan, **dans les deux mois suivants sa clôture** (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'Etat et publiée sur le site internet des MO. Il vous est ensuite demandé de transmettre à la CNDP **votre analyse quant à la complétude de ces réponses** au regard de vos demandes de précisions et recommandations. Un tableau à annexer à la décision vous sera proposé pour faciliter l'analyse.

Je vous demande d'informer les MO que, dans le cadre de l'article L.121-14 du code de l'environnement, **la CNDP désignera un.e garant.e pour garantir la bonne information et participation du public entre la réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique**. Cette nouvelle phase de participation continue se fondera pour partie sur vos recommandations, les engagements des MO et l'avis que la CNDP aura rendu sur la qualité de ces engagements.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.


Marc PAPINUTTI

Monsieur Christophe BACHOLLE
Madame Catherine JACQUART
Garant.e.s de la concertation préalable
OrCHyDé _ e-carburant pour le transport maritime à Origny-Saint-Benoîte (02)

Commission nationale du débat public

 @debatpublic.fr

 @CNDPDebatPublic

 Commission nationale
du débat (CNDP)

 LA CNDP
Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France

T. +33 1 40 81 12 63 - contact@debatpublic.fr
debatpublic.fr